

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 28 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 10 ; Représentés : 2 ; Votants : 12

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : TEISSEDRE Janine représentée par Cécile CHEVALIER, GALÉRY Jacques représenté par Alain POUGET, PORTERO Séverine, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 28 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 24 novembre 2025

Délibération N° DEL 2025 070 – Bail Maison de Santé Pluridisciplinaire

Vu la délibération 2019-011 fixant les loyers attachés aux baux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

Vu la délibération 2019-032 fixant les charges attachées aux baux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

Vu la délibération 2019-033 autorisant la signature des baux pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire ;

Vu le bail signé le 06 août 2019 devant Maître Laure ROBERT, Notaire à Aurillac ;

Considérant la cessation d'activité du Docteur DALBIN le 31 décembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le maire à signer le bail avec le preneur ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- local 1 : Dr FAUBLADIER Arnaud

De fixer le montant du loyer à 184,64 € et 7 € de charges par mois avec revalorisation du loyer au 1^{er} août 2026 et régularisation des charges chaque année.

Après délibération, la proposition est approuvée par 12 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits
 Au registre sont les signatures.
 Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER